

TAXE d'APPRENTISSAGE 2023

Merci de remettre cet imprimé à la personne chargée du paiement de la taxe d'apprentissage dans votre entreprise

Loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel – 5 septembre 2018

Le taux de taxe d'apprentissage s'élève à 0.68% de la masse salariale, à l'exception de celles implantées en Alsace et en Moselle qui bénéficient d'un taux réduit à 0,44 %. Elle se compose de deux parts :

- La première part (ancien « quota ») qui représente 87% de la taxe, est uniquement réservée au financement de l'apprentissage. L'entreprise s'en acquitte via son opérateur de compétences (OPCO) qui reverse ensuite à France Compétence. En fonction des effectifs et selon le coût-contrat fixé par la branche, le CFA Epure recevra une dotation financière.

- La seconde part, (ancien « hors-quota »), dite « le solde de la taxe d'apprentissage » représente 13 % de la taxe. Elle est réservée au financement des formations initiales technologiques et professionnelles (hors apprentissage) ainsi qu'à des organismes spécialisés dans l'orientation ou l'insertion professionnelles. L'entreprise doit la verser directement à l'établissement de son choix.

Ainsi vous devez vous acquitter de la taxe d'apprentissage sur la part des 87 % via votre opérateur de compétences (OPCO).

Puis, 2 cas sont possibles

En plus, et au plus tard le 31 Mai 2023, vous pouvez décider de soutenir la formation de notre choix en affectant les 13% directement

- **Sous forme d'un versement à l'IUT d'Aix Marseille** Code UAI 0134061 U
 - par chèque de préférence à l'ordre de « Agent comptable AMU »,
 - notez au dos du chèque : **Dpt GMP – Licence Pro MIA**
 - adresse d'expédition du chèque : IUT d'Aix-Marseille – Lic Pro AERO - 413, av. Gaston Berger 13625 Aix-en-Provence Cedex 01
 - par virement bancaire à l'agence comptable d'Aix-Marseille Université (AMU) - RIB ci-dessous
 - motif du virement : **TA pour Dpt GMP – Licence Pro MIA**
 - envoyer une copie du justificatif de virement par mail à francoise.bonnardel@univ-amu.fr

COORDONNEES BANCAIRES

| Identifiant national de compte bancaire - RIB | | | | | | | |
|---|--------------|--------------|---------|---------------|------|----------------------------|----------|
| Code banque | Code guichet | N° de compte | Clé RIB | Domiciliation | | | |
| 10071 | 13000 | 00001020067 | 80 | TPMARSEILLE | | | |
| Identifiant international de compte bancaire - IBAN | | | | | | | |
| IBAN (International Bank Account Number) | | | | | | | |
| | | | | | | BIC (Bank Identifier Code) | |
| FR76 | 1007 | 1130 | 0000 | 0010 | 2006 | 780 | TRPUFRP1 |

TITULAIRE DU COMPTE :
AGENCE COMPTABLE AMU UNIV D'AIX MARSEILLE

- **Sous forme de subvention matérielle auprès du CFA Epure Méditerranée** Code UAI 0133489 X
 - Si vous avez du matériel qui présente un intérêt pédagogique (ordinateurs, matériel de TP), votre don vient en déduction du montant de taxe d'apprentissage à verser (seulement sur la part des 13%).
 - Merci de me contacter directement francoise.bonnardel@univ-amu.fr

Dans les 2 cas, l'organisme bénéficiaire vous transmettra le reçu libératoire.

Un grand merci pour votre soutien au profit de nos dispositifs de formation.